

EXTRAIT DU REGISTRE
Des délibérations du Conseil Municipal
De la Commune de NOUSSEVILLER-ST.NABOR

SEANCE DU 25 MARS 2022

Nombre de Conseillers en fonction : 15

Membres présents : MICHELS Grégory, SCHUSTER Sabine, SCHLIENGER Gilles, RISSE Pamela, WACK Anne, WEBER David, JUNG Carole, MICHELS Anais, KLEIN Michael, BERNARD Caroline, KARMANN Raymonde.

Membres absents excusés : HEHN Jean Philippe, MATTIUZZO Jérémie, WAGNER Jérôme, ZIMMERMANN Sébastien.

1/COMPTE DE GESTION DU TRESORIER 2021.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développements des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2021.

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses sont régulières,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2/COMPTE ADMINISTRATIF 2021.

Le Conseil Municipal est appelé à vérifier le Compte Administratif de la commune pour l'exercice 2021.

La présidence de la séance est assurée par Monsieur WEBER David, doyen du Conseil Municipal, présent.

Le Maire de la commune a participé à la délibération, mais s'est retiré au moment du vote.

Le résultat du Compte Administratif présenté pour l'exercice 2021, est le suivant :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAUX
RECETTES	51.558,86	619.121,09	670.679,95
DEPENSES	330.231,46	523.038,40	853.269,86
REPORT n-1	114.198,15	116.997,21	231.195,36
RESULTATS	- 164.474,45	+ 213.079,90	48.605,45

Le Compte Administratif 2021 est approuvé à l'unanimité.

3/AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2021.

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2021, statuant sur l'affectation des résultats 2021, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 213.079,90 € et un déficit d'investissement de 164.474,45 €, décide à l'unanimité, d'affecter les résultats comme suit :

L'excédent de fonctionnement de 213.079,90 € en recettes au compte 1068 (excédent de fonctionnement en section d'investissement) du Budget Primitif 2022.

Le déficit d'investissement de 164.474,45 € sera repris au compte 001 (solde d'exécution d'investissement reporté).

4/BUDGET PRIMITIF 2022

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des propositions présentées par le Maire, décide de voter à l'unanimité, le Budget Primitif pour l'exercice 2022, arrêté en dépenses et en recettes aux sommes suivantes :

- SECTION DE FONCTIONNEMENT :	626.000,00 €
- SECTION D'INVESTISSEMENT :	858.000,00 €
TOTAL	1.484.000,00 €

5/TAXE DIRECTES LOCALES 2022.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du financement nécessaire au Budget, décide à l'unanimité, de maintenir les taux d'imposition suivants :

	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUIT
TAXE S/PROP. BATIES	849.100	26,36 %	223.823
TAXE S/PROP. NON BATIES	22.500	48,90 %	11.003
TOTAL	871.600		234.826